

SARL APTITUDE CONSULTING

S.A.R.L. au capital de 100 000 Francs
Siège social : Rue Vieille Poste
PIT de la Pompignane T4.
MONTPELLIER (Hérault)

09 FEV. 2001

A 1027

R.C.S. MONTPELLIER B 418.252.326

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2000

L'an deux mille

Et le Vingt trois décembre à dix heures trente,
les associés se sont réunis au siège social, en assemblée
générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mme	Patricia JARLOT	pour	245 parts
Mr	Christophe ADRIET	pour	245 parts
Mr	Olivier DESTOURS	pour	1 parts
SCI	HERITAGE	pour	507 parts
Mr	Laurent MUNOZ	pour	1 parts
Mr	Philippe PASTOR	pour	1 parts

			Soit 1 000 parts
			=====

sur un total de 1 000 parts composant le capital social.

Mme Patricia JARLOT préside la séance en qualité de gérant
associé.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut
valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité
requisse de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de
l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article
50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe
de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposi-
tion des associés non-gérants plus de quinze jours avant la
date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la
possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions
à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 AOUT 2000,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Nomination de commissaires aux comptes,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 AOUT 2000 et compte tenu d'éléments nouveaux susceptibles de modifier les résultats des comptes et après avoir entendu les explications de la gérance, refuse l'approbation des comptes tels que présentés et donne tous pouvoirs à la gérance pour convoquer une nouvelle assemblée avant le 28 février 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 755 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide de nommer :

- SARL CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES, dont le siège social est 7, av Pierre Verdier - 34500 BEZIERS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

- ainsi que Mr Bernard HANS demeurant 7, av Pierre Verdier - 34500 BEZIERS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 755 voix.

PS

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la rémunération du gérant qui, pour l'exercice, s'est élevée à la somme de 300 011 francs, outre le remboursement de ses frais.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, observation faite que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned in the lower-left quadrant of the page.